

FOIRE AUX QUESTIONS - TERRES DE SOURCES

Ressources

Solagro

www.solagro.org

<https://afterres2050.solagro.org/2023/01/protger-la-ressource-en-eau-collectivites-terres-de-sources/>

Terres de sources

<https://terresdesources.fr/>

Questions-réponses

Existe-t-il une procédure d'évaluation de l'atteinte ou non des objectifs ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Le dispositif d'évaluation *ex-ante* a été élaboré à la suite d'un travail ayant impliqué le comité scientifique de Terres de Sources composé de 12 scientifiques, un groupe de 35 étudiants de l'Institut agro de Rennes encadré par leurs professeurs, un étudiant-stagiaire et l'équipe Terres de Sources. Le renseignement des nombreux indicateurs est en cours.

À part les restaurations collectives, quels sont les autres débouchés existants ?

Frédéric Bodiguel - Coordinateur de la SCIC SAS Terres de Sources

Sur 2023, les restaurations collectives constituent le principal axe de développement pour la SCIC Terres de Sources.

Concernant les autres débouchés, la SCIC a déjà entamé des démarches auprès des magasins de la grande distribution, auprès de délégataires en restaurations collectives, traiteurs ou encore auprès de la restauration privée.

Quels volumes de production faut-il pour répondre à la demande sur le territoire ? Est-ce que la majorité des exploitations du territoire pourraient devenir fournisseurs ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Nous avons décliné le scénario Afterres2050 sur notre territoire, avec l'objectif de tendre vers une meilleure correspondance théorique entre production et consommation.

Si pour des productions il peut y avoir une bonne correspondance (légumineuses, huiles, blé), certaines productions seront toujours excédentaires (lait) et d'autres déficitaires (fruits). La majorité des exploitations pourraient valoriser une partie de leurs productions localement. Tel est l'objectif qu'il importe de se fixer de façon à ce que les modes de production puissent être en cohérence avec les enjeux du territoire, dans le contexte actuel de tendance à la dualité des types d'exploitations (petites exploitations valorisant majoritairement localement, versus grosses exploitations allant sur les marchés internationaux).

Comment faire pour développer ce genre de projet sur d'autres territoires ?

Par où commencer pour initier ce genre de démarche ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Nous accompagnons les territoires qui souhaitent développer une telle démarche, de façon à travailler en partenariat. Vous pouvez nous solliciter. Plusieurs conditions sont nécessaires pour aller de l'avant, en particulier la décision d'une collectivité ayant la légitimité d'agir sur le territoire, associée à une forte volonté politique pour investir et financer les moyens humains nécessaires pour l'animation. La mise en œuvre de la démarche implique d'associer une vision à moyen et long terme du développement du projet sur le territoire, et la réalisation concrète pas à pas des différentes étapes (1^{er} marché public, 1^{ère} filière de production, création d'une entreprise, ...).

Quels sont les principales difficultés, freins, blocages d'un tel projet ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Deux défis peuvent être cités :

1 - Le compromis entre l'ambition de progrès des modes de production agricole du cahier des charges et la valorisation économique des productions des exploitations. Les exploitations vont être d'autant plus incitées à faire évoluer leur système de production qu'elles vont s'y retrouver financièrement. Au départ et au fur et à mesure du développement des filières de production, seule une partie des productions des exploitations est valorisée alors que le cahier des charges s'applique globalement. Il importe dans ce cadre, de coupler le dispositif avec d'autres aides financières.

2 – L'enjeu d'arriver à des prix accessibles tout en ramenant de la valeur ajoutée aux producteurs : La spécialisation des territoires permet de réaliser de fortes économies d'échelle. Même si le pari est de compter sur le consentement des acheteurs et des consommateurs à payer leurs produits plus chers, il importe de limiter la différence de prix avec les produits non locaux. A cette fin, le développement d'une logistique efficiente locale est capital.

Quel lien opérationnel est mis en place avec les Projets Alimentaires Territoriaux ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Terres de Sources est un outil opérationnel au service des PAT. 5 PAT existent sur le territoire Terres de Sources du Bassin Rennais, dont celui de Rennes Métropole. Dans les faits, les élus et les équipes travaillent en lien étroit pour définir les orientations, les actions, les financements. Ainsi, par exemple, Rennes Métropole a décidé de prioriser certains territoires au regard de ses enjeux, de façon à cibler les exploitations à mobiliser prioritairement.

A-t-on une idée du coût du back office (subventions comprises) lié à la démarche rapportée au kilogramme de produit commercialisé ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Les principales dépenses qui ont eu lieu jusqu'à présent ont eu pour objet de développer l'architecture de l'ensemble du dispositif : création d'un modèle de marché public type, élaboration du dispositif de certification des exploitations agricoles et des transformateurs, création de la SCIC, développement des filières de production, ...

Une fois ces éléments construits, les dépenses seront limitées : les coûts de certification seront internalisés dans les coûts des produits (seuls les coûts des diagnostics initiaux des exploitations seront subventionnés), comme bien sûr les coûts des services de la SCIC. Il est cependant envisagé que les collectivités continuent de financer en partie plusieurs volets : l'accompagnement technique des exploitations agricoles, le développement de nouvelles filières de production, et l'éducation à l'alimentation durable.

Il a été évoqué que l'ambition était de s'ouvrir aux autres territoires, comment rejoindre éventuellement votre dispositif ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Vous pouvez nous contacter : dhelle@ebr-collectivite.fr - 06 24 13 60 49

Est-ce que les clients (en dehors de la restauration collective) doivent être localisés sur les EPCI concernés par Terres de sources ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Si les exploitations agricoles doivent être localisées sur les EPCI partenaires, il n'en va pas de même pour les distributeurs qui peuvent se situer à l'extérieur. L'objet est de valoriser la production d'un territoire, en l'occurrence du territoire mentionné en base line du logo. Même en appliquant le scénario Afterres 2050, les territoires seront toujours excédentaires de certaines productions pendant qu'ils seront déficitaires d'autres productions. Il est alors pertinent d'envisager une solidarité entre les territoires de façon à valoriser via les acheteurs et les consommateurs, les produits des exploitations labellisées qui s'engagent à mettre leur système de production en cohérence avec les enjeux de leur propre territoire.

2000 exploitations agricoles sont concernées par la protection de la ressource. 109 déjà engagées dans Terres de sources. Quelle est la cible pour garantir la protection suffisante de la qualité de la ressource ? D'autres démarches de protection de l'eau sur les points d'alimentation en eau sont-elles suivies en parallèle ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Terres de Sources fait partie de la politique de protection des ressources en eau potable du Bassin Rennais qui intègre aussi des contrats de bassins versants, une politique foncière (acquisitions, BRCE, aménagement), des captages prioritaires.

Le dispositif se veut être un levier supplémentaire destiné à inciter les agriculteurs à faire évoluer leur système de production en les rendant acteurs de la valorisation économique de leurs produits et leur donner du sens.

Nous nous sommes fixés un objectif de 25% d'exploitations agricoles labellisées en 2028, soit 500, de façon à « faire bouger les lignes » tout en étant réalistes. Cependant sur des secteurs prioritaires très productifs en eau, notre souhait est d'augmenter ce taux pour mobiliser une grande majorité des exploitations. Notre objectif est de réduire de 50% les teneurs en nitrates et de 75% les pics de phyto.

En termes d'infrastructure pour la SCIC, avez-vous dû développer une plateforme pour gestion des produits ? Comment gérez-vous la logistique et les commandes ?

Frédéric Bodiguel - Coordinateur de la SCIC SAS Terres de Sources

Il n'est pas dans l'objectif de la SCIC de créer une plateforme logistique, mais plutôt de s'appuyer sur les forces vives du territoire dont leur cœur de métier est la logistique (préparation de commandes et transport).

Nous travaillons avec un prestataire bien établi en sec et en frais qui assure ces services. La SCIC Terres de Sources assure cependant le travail de télévente (prise de commandes clients), et service après ventes.

La SCIC s'assure également de la bonne réception des marchandises et envois de marchandises (contrôle qualité).

Les exploitations ayant adhéré à la démarche étaient-elles déjà dans des démarches agroécologiques ? Quel est la proportion de celles ayant changé significativement de système en lien avec la démarche ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Pour le 2^{ème} marché public (2018-2021), sur les 20 exploitations agricoles, 11 étaient en bio. Aucune des 9 en conventionnel n'étaient dans des démarches agroécologiques. Elles ont toutes fait progresser leur système, mais dans des proportions restant encore limitées au bout de 3 ans de contrat. C'est la raison pour laquelle le cahier des charges vise une période de 6 ans avec une étape intermédiaire à 3 ans. Les 30 premières exploitations conventionnelles labellisées ont intégré la démarche avant tout parce que leurs dirigeants partagent l'objectif de valoriser leurs productions, mais ils sont globalement peu enclins à faire évoluer leur système de production. Aussi nous nous orientons aujourd'hui à recruter davantage des producteurs déjà dans des démarches agroécologiques.

Qui effectue le contrôle du respect de la démarche de progrès des exploitants ?

Qui contrôle que les exploitants hors Bio respectent le cahier des charges ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Le processus de certification des exploitations agricoles est défini et est organisé par la SCIC Terres de Sources. Des audits internes sont réalisés en prestation auprès de tous les organismes de développement agricole du territoire ainsi que des bureaux d'études : Chambre d'agriculture, GAB, CIVAM, CETA, Contrôle laitier, Centre de gestion, SCE. Puis le processus est certifié par un organisme certificateur tiers (Certis) qui réalise des audits externes sur un échantillon d'exploitations et sur la société.

Une commune du 29 interdit toutes cultures sur une zone de captage et prévoit d'y installer du PV. Ne craignez-vous pas cette concurrence ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

La surface totale de nos aires de captages est de 1 500 Km² et est occupée à 75% par l'agriculture – Sur ces 120 000 ha, il y a aujourd'hui plus de 2 000 exploitations agricoles. Même sur les petites aires de captages, il importe de maintenir la production agricole en priorité à des fins alimentaires. Il s'agit bien sûr d'un enjeu aussi vital que celui de l'eau potable. L'enjeu foncier fait partie intégrante des objectifs du scénario Afterterres 2050. Le photovoltaïque doit être cantonné aux surfaces de bâtiments en particulier en zones urbaines. En complément d'autres modes de production d'énergie par l'agriculture peuvent être envisagés (méthanisation des sous-produits agricoles, bois énergie, ...).

Quel est le budget pour les diagnostics IDEA amont et l'évaluation de leur évolution sur les trois ans ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Le coût d'un diagnostic IDEA initial est de l'ordre de 1.2K€HT. Le bilan à 3 ans est de l'ordre de 0.6K€HT.

Quel financement pour la SCIC ? D'où vient l'argent des bonus aux agriculteurs ?

Frédéric Bodiguel - Coordinateur de la SCIC SAS Terres de Sources

Le modèle économique de la SCIC est basé sur quatre sources de recettes :

- L'achat/vente des produits des exploitations agricoles
- Un prélèvement sur le chiffre d'affaire des produits labellisés.
- Une cotisation annuelle des associés
- Autres prestations de conseil ;

Par ailleurs, le capital de 140K€ a été constitué par les parts sociales des associés avec une proportion prépondérante de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, de la Banque Populaire du Grand Ouest de France Active Bretagne.

Le bonus versé aux exploitations agricoles dans le cadre du marché public provient de la Collectivité qui achète la prestation de service environnemental, en l'occurrence, le syndicat d'eau pour l'eau (la Collectivité Eau du Bassin Rennais) et les EPCI pour l'air (Rennes Métropole...).

Quels types de cultures sont ajoutés aux rotations ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

La diversification des assolements favorables à l'allongement des rotations, et en conséquence à la réduction du recours aux produits phytosanitaires, se fait en introduisant progressivement les cultures correspondant aux filières de production en développement : blé noir, blé panifiable, légumineuses (lentilles, pois cassés), quinoa, légumes – et aux cultures en substitution du soja importé : pois fourrager, féverole, lupin, luzerne, colza. Demain il pourra s'agir de chanvre (filière en cours de développement), de lin, de fruits, ...

Pouvez-vous revenir sur la garantie de prix sur 3 ans ?

Daniel Helle - Eau du bassin Rennais - Équipe Terres de Sources

Nous accompagnons les agriculteurs dans la valorisation économique de leurs productions. Pour cela, nous les mettons en relation avec des transformateurs qu'ils choisissent et avec lesquels ils développent une relation de confiance, et avec des acheteurs. Afin de sécuriser l'ensemble des parties prenantes et de viser une visibilité sur plusieurs années, l'objectif est de contractualiser sur une qualité de produits, une quantité, un prix, et une durée – en l'occurrence 3 ans.

Concernant le prix, l'objectif est que le producteur puisse être bien rémunéré de son travail et de son service environnemental, et en même temps que le transformateur et l'acheteur puissent bénéficier du produit au juste prix correspondant au coût de production additionné du service environnemental. Il doit être ainsi décorrélé du prix mondial.

Le prix doit être composé en fait d'un « tunnel de prix », c'est-à-dire un prix minimum et un prix maximum, pour intégrer les variations de coûts pouvant avoir lieu par ailleurs (énergie, salaires, ...).

La contractualisation sur au moins 3 années est une condition indispensable au développement des filières de production.